VIVIENNE INVESTISSEMENT

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

# Bréhat

## Part I - ISIN : FR0013192424

## OPCVM géré par Vivienne Investissement

## Objectifs et politique d'investissement

**Caractéristiques essentielles de BRÉHAT**

- Bréhat cherche à réaliser une performance absolue avec un objectif de volatilité annualisée de l'ordre de 12%. La performance a posteriori pourra être comparée avec l'€STER + 2%.
  La société de gestion met en place une approche scientifique et statistique pour chercher à générer la performance la plus stable possible quelles que soient les conditions de marché, en prenant des positions à la hausse ou à la baisse sur la volatilité des marchés actions : lorsque nos indicateurs propriétaires anticipent une tension sur les marchés actions ou une hausse de la volatilité, le fonds sera exposé positivement à la volatilité actions ; à l'inverse, lorsque nos indicateurs anticipent une détente sur les marchés actions ou une baisse de la volatilité, il sera exposé négativement à la volatilité actions.
- Sur la période d'investissement recommandée, les performances générées sont en principe décorrélées de celles des marchés mondiaux de taux, d'actions, de change et de volatilité. Le fonds ne présente donc pas de biais directionnel significatif.
- Le portefeuille sera exposé aux marchés volatilité, de devises et monétaire via les instruments suivants :
  - Instruments financiers à terme (futures et contrats à terme sur indices de volatilité),
  - ETF de volatilité,
  - ETN de volatilité,
  - devises : le fonds peut utiliser, en exposition et en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du fonds et peut investir sur les marchés émergents.
- Dans le cadre de la gestion de ses liquidités, le fonds pourra investir dans toutes sortes de titres de créances tels qu'emprunts d'Etat, obligations à taux variable, bons du trésor, certificats de dépôts, instruments du marché monétaire (OPCVM monétaires et OPCVM monétaires court termes)….
- Le fonds ne détiendra pas plus de 10 % d'OPCVM et fonds d'investissement.
- Les souscriptions et rachats peuvent être exécutés chaque jour jusqu'à 12 heures (J) à l'exception des jours fériés légaux et des jours de fermeture de la Bourse de Paris. Ils sont exécutés quotidiennement sur la base de la valeur liquidative calculée en (J) soit à cours inconnu. Le règlement est effectué en date du jour ouvré plus deux (J+2).
- Le fonds est un OPCVM de capitalisation.

**Autres informations :** Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

## Profil de risque et de rendement

Risque plus faible ← → Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

| 1 | 2 | 3 | **4** | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risques ».
- L'OPCVM n'est pas garanti en capital.
- Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- L'historique du fonds étant insuffisant, seul est pris en compte son objectif de volatilité pour le calcul de cet indicateur.

**Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :**

- Risque de crédit : il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- Risque de liquidité : il existe un risque que certaines conditions de marché rendent plus longue ou plus coûteuse que la normale la vente d'instruments financiers sur lesquels le fonds est susceptible d'être investi. Il s'agit principalement des titres de créance et instruments du marché monétaire utilisés dans le cadre de la gestion des liquidités, bien que ceux-ci soient sélectionnés parmi les emprunts d'états de l'OCDE ou des émissions d'entités dont le siège social ou l'implantation principale est situé dans un pays membre de l'OCDE. Les contrats financiers de volatilité actions sélectionnés par le fonds présentent, quant à eux, un risque de liquidité beaucoup plus faible.



## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels non acquis à l'OPCVM supportés directement par l'investisseur lors des souscriptions et rachats | |
|---|---|
| Frais d'entrée | 0 % |
| Frais de sortie | 0 % |

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

| Frais prélevés par le fonds sur une année | |
|---|---|
| Frais courants | 1,39 % TTC* |

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

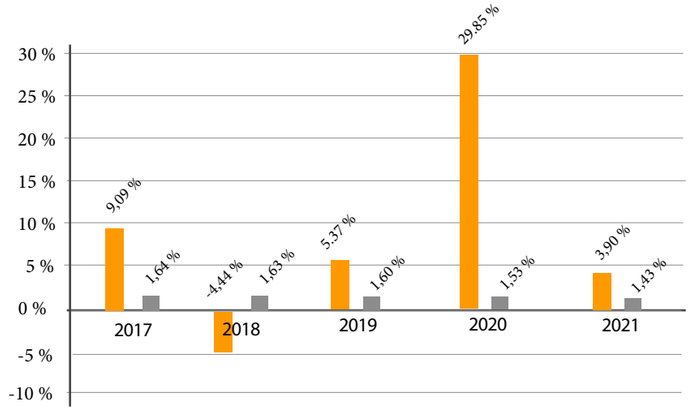
* Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021. Il peut varier d'un exercice à l'autre.

| Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances | |
|---|---|
| Commission de performance | 20% TTC au-delà de l'€STER + 2% avec High Water Mark.<br>Montant de la commission de performance facturé au titre du dernier exercice : 0.37%. |

La commission de surperformance représente 20 % de l'écart entre l'actif valorisé et l'actif de référence, calculée selon l'approche dite de « l'actif indicé ». Les sous-performances passées sur les cinq dernières années doivent être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée. La date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de décembre. La provision peut être cristallisée et perçue par la société de gestion à une date anniversaire, ouvrant alors une nouvelle période d'observation de cinq années maximum. Toute sous-performance de plus de cinq ans est oubliée.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 9 à 12 à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : www.vivienne-investisssement.com.

## Performances passées




* À compter du 01/01/2021, l'EONIA + 2% est remplacé par l'€STER + 2%

- Les frais et commissions sont inclus dans les performances exprimées. Les performances affichées sont calculées en euros.
- Les chiffres cités ont trait aux années écoulées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- La part de cet OPCVM a été créée en octobre 2016.

Performance de l'OPCVM
Performance de l'€ster + 2% capitalisé*
(il ne s'agit pas de l'indicateur de référence du fonds)

## Informations pratiques

- Le dépositaire de cet OPCVM est Caceis Bank France.
- La valeur liquidative du fonds ainsi que le prospectus du fonds et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur simple demande auprès de VIVIENNE INVESTISSEMENT – 6 quai Jules Courmont – 69002 Lyon, France.
  Courrier électronique : info@vivienne-im.com
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre Conseiller fiscal habituel.
- La responsabilité de Vivienne Investissement ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet : www.vivienne-investisssement.com. Un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur demande.

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'AMF. Vivienne Investissement est agréée en France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 24/01/2022.